RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Éducateur / Éducatrice de la protection judiciaire de la jeunesse

L'éducateur ou l'éducatrice la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) intervient auprès de mineurs ou de mineures en conflit avec la loi et parfois en danger. Qu'il ou elle partage leur quotidien ou les rencontre régulièrement, il ou elle leur apporte une aide éducative et favorise leur réinsertion sociale.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 3**

Salaire débutant : **2200 €**

Statut : **Statut fonctionnaire**

Secteur professionnel : Fonction publique

Centres d'intérêt : J'ai le sens du contact, J'ai le sens du service public, Je souhaite m'occuper d'enfants, Je souhaite enseigner, transmettre



© Dylan MARCHAL/Ministère de la Justice

Le métier

Au service des jeunes en conflit avec la loi

L'éducateur ou l'éducatrice de la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) travaille au quotidien auprès de mineurs ou de mineures en conflit avec la loi. Il ou elle intervient, sur décision de justice, auprès de jeunes en grande difficulté, ayant commis des actes de délinquance. Sa mission : les accompagner et leur permettre de s'insérer au sein de la société.

Suivi des mesures judiciaires

La première mission de l'éducateur ou de l'éducatrice de la PJJ consiste à assurer le suivi des mesures prononcées par le ou la juge des enfants. Travail d'intérêt général, mesures de réparation, placement dans un établissement ou une famille d'accueil, il ou elle met en œuvre la décision judiciaire, tout au long du parcours du jeune et propose une aide décisionnelle (civile ou pénale) aux magistrats ou aux magistrates.

Élaboration d'un projet individuel

Cette prise en charge quotidienne de la personne mineure passe notamment par l'élaboration d'un projet individuel. Pour cela, l'éducateur ou l'éducatrice de la PJJ évalue chaque situation, chaque contexte (lieu de vie, environnement familial, etc.). Il ou elle tient également compte des attentes des magistrats ou des magistrates, de l'avis du ou de la psychologue. Son objectif : identifier les actions éducatives les plus appropriées pour aider chaque jeune.

Compétences requises

Humanité et fermeté

Constamment à l'écoute, l'éducateur ou l'éducatrice de la PJJ s'efforce de redonner confiance aux jeunes dont il ou elle a la charge, par exemple en reconstituant les liens qui les unissent à leur famille et à la société. Il ou elle sait installer une certaine proximité tout en fixant des limites. Pédagogue, il ou elle transmet des valeurs essentielles, comme la non-violence et le respect de l'autre. En résistant au stress, l'éducateur ou l'éducatrice sait affronter des situations délicates, surtout lorsque le ou la jeune « replonge » à cause d'un vol, d'une fugue, de la drogue, d'un conflit…

Des qualités relationnelles

Pour évaluer une situation ou élaborer un projet éducatif, l'éducateur ou l'éducatrice de la PJJ collabore avec des psychologues, des psychiatres, les services médico-psychologiques, les services sociaux, les établissements de formation... En parallèle, il ou elle entretient des relations étroites avec les magistrats ou les magistrates. Psychologue, ce professionnel ou cette professionnelle de l'éducation met tout en œuvre pour impliquer les parents dans la démarche d'insertion sociale du ou de la jeune.

Où l'exercer ?

Des structures publiques ou associatives

Ce ou cette fonctionnaire du ministère de la Justice exerce dans le cadre d'un mandat judiciaire, au sein de différentes structures publiques ou associatives : SIOE (services d'investigation et d'orientation éducative), SEAT (services éducatifs auprès des tribunaux), AEMO (services d'aide éducative en milieu ouvert), centres d'hébergement (foyers, centres éducatifs fermés, centres éducatifs renforcés, centres de placement immédiat...). La DPJJ (direction de la protection judiciaire de la jeunesse) rassemble environ 1 500 structures de placement et de milieu ouvert.

En milieu ouvert ou en foyer

En milieu ouvert, l'éducateur ou l'éducatrice de la PJJ peut suivre parallèlement une vingtaine de jeunes. Il ou elle les rencontre régulièrement, ainsi que leur famille. En foyer, l'éducateur ou l'éducatrice partage la vie quotidienne des personnes mineures et peut travailler de jour comme de nuit, y compris le week-end.

En appui de la justice

En amont et en aval de sa mission éducative, ce professionnel ou cette professionnelle rédige des rapports d'investigation et des synthèses de suivi à l'intention des magistrats ou des magistrates (juges des enfants). Il ou lle participe à l'application des mesures prises par jugement (réparation pénale, travaux d'intérêt général...).

Les études

Après le bac

L'éducateur de la PJJ est recruté sur concours après un bac + 3 au minimum (DE éducateur spécialisé, DE du secteur social, licence professionnelle dans les secteurs du droit, du social, diplôme de la Jeunesse et Sport...). Après réussite au concours, il suit une formation rémunérée pendant 18 mois à l'ENPJJ (Ecole nationale de la protection judiciaire de la jeunesse).

bac + 3

→ Formation d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse

Emploi et secteur

Des concours sélectifs

On compte actuellement environ 5 000 éducateurs ou éducatrices de la PJJ en France. Fonctionnaires d'État, ils ou elles doivent passer un concours sur titres ou sur concours sur épreuves, très sélectif (de 3 à 6 % d'admis ou d'admises pour une centaine de postes par an). Une fois le concours réussi, l'éducateur ou l'éducatrice de la PJJ stagiaire suit une formation de 18 mois, avant d'être titularisé ou titularisée et d'obtenir un poste. La majorité de ces postes se situe dans les grands centres urbains (60 % en Ile-de-France, suivi de près par le département du Nord).

Débuts en « milieu fermé »

L'éducateur ou l'éducatrice de la PJJ débute souvent en centre de placement. Après 4 années d'exercice, il ou elle peut accéder (par concours interne) au corps des directeurs des services de la PJJ. Après 10 ans de service public (dont 8 en tant qu'éducateur ou éducatrice), il ou elle peut devenir cadre (chef ou cheffe de service éducatif, directeur ou directrice d'établissement...) par concours ou promotion internes.

Salaire du débutant *

À partir de 2200 euros brut par mois, hors primes.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

Site du ministère de la Justice : informations sur les métiers et les concours de la justice

Site de École nationale de protection judiciaire de la jeunesse

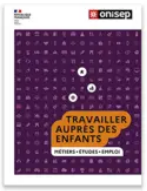
Librairie



PARCOURS

Travail social

Paru le 21/03/2024
Broché • 12,00 €
PDF • 8,00 €



PARCOURS

Travailler auprès des enfants

Paru le 04/11/2023
Broché • 12,00 €
PDF • 8,00 €

Centres d'intérêt

Autres métiers à découvrir

- Conseiller technique en accessibilité
- Chargé d'orientation et d'insertion professionnelle
- Inspecteur de l'action sanitaire et sociale
- Ingénieur social
- Assistant d'éducation